

# ABF

Opérateur



Enveloppe

- M€

Forme

Subvention (Projet individuel)  
Subvention / Avance remboursable (Projet collaboratif)

Intensité

Projet individuel : 25% - 45%  
Projet collaboratif : 45% - 60%

Période

Jusqu'au 31/12/2022

Contact

**Anne-Sophie JEUSSELIN**  
Directrice de bureau - Tours  
07-77-84-30-66  
[asjeusselin@abfdecisions.fr](mailto:asjeusselin@abfdecisions.fr)

# AIDE RÉGIONALE

## Contrat Innovation

### CONTEXTE & OBJECTIFS

Cette aide a pour objectif de soutenir les projets d'innovation individuels stratégiques des entreprises et soutenir l'innovation collaborative. L'innovation peut être de procédé, d'organisation, technologique ou sociale.

### BÉNÉFICIAIRE

Sont éligibles les PME et ETI, ayant leur siège social ou un établissement ayant une activité de R&D significative en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.  
Les Associations peuvent être éligibles sous certaines conditions, ainsi que les grandes entreprises à titre exceptionnel.

### PROJETS

Les projets éligibles relèvent de :

- L'étude de faisabilité,
- La recherche industrielle,
- Le développement expérimental,
- L'innovation de procédé et d'organisation.

La durée maximale des projets est de 4 ans.

Le montant minimal de dépenses éligibles est fixé à 40 000 €.